

ICI, L'AVENIR PREND SES RACINES



RAPPORT ANNUEL 2018

CDC DU VAL DE L'EYRE

ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES

Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés

1 - Collecte des ordures ménagères

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre créée depuis le 1^{er} janvier 2003 a mis en place depuis le 1^{er} juin 2004 la nouvelle organisation concernant la collecte, le transport et le traitement de ces déchets à l'échelle de ces 5 communes.

Celle-ci est la suivante :

- ✓ Collecte sélective organisée en régie par les services communautaires en C1 toute l'année avec deux équipes composées d'un chauffeur et d'un rippeur.
- ✓ Gestion des hauts de quai des déchetteries par le personnel communautaire (10 agents).
- ✓ Collecte des ordures ménagères en C2 du 1^{er} juin au 30 septembre et en C1 du 1^{er} octobre au 31 mai confiée à la société VEOLIA PROPLETE.
- ✓ Tri sélectif confié par Appel d'Offres à la société COVED
- ✓ Collecte du verre confiée à la société COVED
- ✓ Evacuation des produits des déchetteries : AZURA
- ✓ Traitement des ordures ménagères confié à la société PENA pour compost.
- ✓ Depuis le 1^{er} janvier 2011:
 - Le traitement des déchets industriels banals est confié à la société PENA.
 - Le traitement des déchets verts est confié à la société TERRALYS
 - Le traitement du bois est mutualisé avec la COBAN
 - Le traitement de la ferraille est confié à la société DECONS
 - Le traitement du carton est confié à la société AZURA
 - Le traitement des DMS est confié à la société PENA

Population : En 2018, la Communauté de Communes a tenu compte d'une population :

(A titre indicatif)

INSEE (avec double compte)

Avec recensement complémentaire

Belin-Beliet	5 431
Le Barp	5 548
Lugos	928
Saint-Magne	973
Salles	7 056

	19 936

Fréquence des collectes O.M.

Les collectes ont lieu une fois ou deux par semaine, à des jours différents selon les communes ou le périmètre à couvrir et la période de l'année :

O.M.	Période du 01/10 au 31/05	Période du 01/06 au 30/09
Lundi	Le Barp (A) Saint-Magne	C2 Belin-Beliet (centre) C2 Le Barp (A)
Mardi	C1 Salles (A)	C2 Salles (A+B) C2 Le Barp (B)
Mercredi	C1 Lugos Belin-Beliet (extérieur) Le Barp C	C2 Lugos C2 Saint-Magne C2 Belin-Beliet (extérieur)
Jeudi	C1 Le Barp (B) Salles (B)	C2 Le Barp (A)
Vendredi	C1 Salles (C) C1 Belin-Beliet (centre)	C2 Salles (A) C2 Belin-Beliet (Centre)
Samedi		C2 Saint-Magne Lugos Belin-Beliet (extérieur) Le Barp (B) Salles (B)

Quantités O.M. collectées sur l'ensemble du territoire communautaire

2017 : 4 426,73 tonnes soit 230,85 kg/habitant
2018 : 4579,09 tonnes soit 229,69kg/habitant

Comparaisons sur les quantités collectées en 2018 :

Si l'on reprend les chiffres retenus ci-dessus, on constate une augmentation entre 2017 et 2018 :
4426,73-4579,09t soit une augmentation de 3,44 %
230,85-229,69= 1,16kg/habitant soit une légère diminution de 0,50%

Coût du traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont envoyées pour compost chez PENA
Le coût du traitement moyen à la tonne pour cette période est de 99,10 € TTC/tonne, soit une augmentation de 1,14% (97,98 €TTC /tonne en 2017)
Coût total PENA : 480 405,21€ TTC
Ce qui donne 24,09 € TTC/habitant (23,80 € TTC en 2017)

Z - Collecte sélective

La collecte sélective est assurée par la CDC pour l'ensemble des communes. Ces produits triés sont transportés sur le centre de tri d'Illats par la CDC, afin de séparer les produits et de les conditionner pour l'envoi aux repreneurs et le recyclage.

Ces produits sont collectés :

* **en porte à porte** pour les bouteilles plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartons, journaux et magazines, au moyen de sacs jaunes translucides distribués dans tous les foyers.

* **en apport volontaire** pour le verre. Un total de 68 conteneurs est recensé sur l'ensemble du parc.

Fréquence des collectes

Les collectes 2018 ont lieu une fois par semaine sur le territoire communautaire.

Lundi	Le Barp Saint-Magne
Mardi	Belin-Beliet (Nord)
Mercredi	Belin-Beliet (Sud)
Jeudi	Salles (Nord)
Vendredi	Salles (Sud) Lugos

Quantités collectées sur l'ensemble du territoire

Quatre produits triés du sac : papiers/cartons ; briques alimentaires ; bouteilles plastiques, canettes aluminium, métallique.

CDC

2017	917,24 t	Moyenne de 76,44t/mois	47,83 kg/habitant
2018	962.78t	Moyenne de 80,23t/mois	48,29kg/habitant

On constate une augmentation entre 2017 et 2018 :

$917,24 - 962,78 = 45,54t$ soit une augmentation de 4,96%

$47,83 - 48,29 = 0,46kg/habitant$ soit une augmentation de 0,96%

Verre – 68 containers

CDC

2017	682,94 t	Moyenne de 56,91t/mois	35,61 kg/habitant
2018	788,97t	Moyenne de 65,75t/mois	39,56kg/habitant

On constate une augmentation de tonnage entre 2017 et 2018 :

$682,94 - 788,97 = 106,03t$ soit une augmentation de 15,53%

$35,61 - 39,56 = 3,95 kg/habitant$ soit une diminution par habitant de 11,09%

CARACTERISATIONS

Le contrôle de la **qualité du tri** des administrés se fait à partir d'échantillons de sacs jaunes, d'environ 40 kg, prélevés sur une arrivée des collectes de différentes communes au centre de tri d'Illats.

Le personnel de la COVED effectue ce tri manuellement devant les représentants des Elus de la CDC. Chaque caractérisation est incluse dans le marché.

La répartition en poids puis en % des produits triés définit les quantités qui seront envoyées au recyclage au nom de la Collectivité.

En 2018, dix huit caractérisations ont eu lieu sur des collectes différentes et **les résultats en %** sont les suivants :

Produits		22/01	06/02	27/02	19/03	11/04	26/04	25/05	13/06	21/06	19/07	27/07	20/08	06/09	24/09	09/10	30/10	21/11	12/12
JMR	Journaux magazines	35.15	37.68	41.49	38.21	51.08	16.75	24.91	22.52	53.31	23.56	28.84	19.89	36.93	29.91	37.14	35.82	41.94	31.14
EMR	Emballages Ménagers Récupérés	16.48	21.77	24.68	24.43	18.36	39.64	42.77	30.17	24.01	26.04	31.89	31.01	20.89	32.7	30.50	32.28	17.06	31.01
ELA	Emballages Liquides Alimentaires	1.36	2.70	2.88	2.83	2.78	2.21	2.12	2.11	0.97	2.62	2.47	1.69	1.85	3.32	2.03	1.67	2.76	4.24
PET	Plastiques	7.33	10.03	9.41	9.18	8.87	13.26	9.84	15.69	5.04	11.46	9.59	13.58	8.05	14.27	8.93	9.01	10.13	9.26
PEHD	Plastiques	2.18	3.64	3.35	3.42	2.53	3.65	2.12	4.58	2.73	2.52	5.6	5.38	2.42	4.06	3.22	2.73	3.00	3.06
Acier		5.34	2.74	3.56	4.85	6.13	7.96	7.90	6.08	3.81	9.77	5.13	3.06	2.67	4.35	5.72	2.56	3.75	5.52
Aluminium		0.51	0.90	0.37	2.46	0.65	0.39	1.06	0.35	0.40	0.28	0.16	0.27	0.33	0.49	0.34	0.21	0.42	0.68
Gros de magasin – Papiers non emballages		13.09	6.77	3.40	3.78	1.41	0.55	1.50	5.88	3.20	13.32	2.75	18.97	12.47	2.98	2.67	6.62	4.36	2.87
Refus		17.15	11.83	8.84	8.93	6.31	13.99	9.40	10.76	5.50	8.51	12.03	4.92	12.97	6.4	7.88	7.34	14.90	8.57
Sacs jaunes		1.40	1.93	2.04	1.91	1.88	1.60	1.35	1.86	1.04	1.92	1.52	1.23	1.44	1.52	1.57	1.75	1.69	3.65
Moyenne glissante (des 18 caractérisations en 2018)		JMR 33.68	EMR 27.54		ELA 2.37	PET 10.16	PEHD 3.34		ACIER 5.05	ALUMINIUM 0.57			GROS DE MAGASIN 5.92		REFUS 9.79		SACS JAUNES 1.74		

Les résultats sont très différents selon les échantillons et les époques de l'année. Ils font l'objet d'un lissage tout au long de l'année.

Une moyenne est effectuée sur 18 caractérisations, soit de janvier 2018 à décembre 2018 = 9,79% contre 8,70 % en 2017.

QUANTITES VALORISEES à l'issue du tri sélectif

La récupération des produits triés sur le centre d'ILLATS a permis d'expédier des quantités importantes vers les repreneurs (tableau suivant) validés par Eco-Emballages.

Produits	tonnages envoyés par COVED	Tonnages Validés par repreneurs Soutenus par Eco-Embal.	Stocks fin d'année COVED
Acier	25,10 t	0t	20.54t
Aluminium	2,88 t	2,88 t SITA	0 t
EMR (cartons, papier emballage...)	221,88 t	220,60 t SITA	25.98 t
ELA (briques alimentaires)	2,37 t	2,37 t SITA	0 t
Bouteilles PET coloré+clair	84,29 t	88,39 t SITA	0t
Flacons en PEHD	33,36 t	33,38 t SITA	4.64 t
Verre teinté collecté en apport volontaire	788,97 t	788,97 t OI Manufacturing	0t
Journaux , magazines (non soutenus)	434,63 t	434,63 t	27.39 t

SOUTIENS FINANCIERS

Soutien BAREME CITEO :

Ces produits donnent droit à un **soutien** d'Eco-Emballages à la **tonne triée** ainsi qu'à la **valorisation énergétique** à l'usine d'incinération pour l'aluminium, le papier carton et les flaconnages plastiques.

Le cumul du soutien CITEO pour l'année 2018 se porte à 203 216,43€, dont le solde du liquidatif 2017 de 37 916,43€ a été versé en 2018.

Le soutien CITEO perçu pour l'année comptable 2018 se porte à 203 216,43€, et se décompose comme suit :

* Les acomptes des deux semestres :
 - 110 000 € (1^{er} semestre)
 - 55 300 € (2^{ème} semestre)

* Le liquidatif de 2017 :
 - 37 916,43€

* Le solde du liquidatif de 2018 ne nous est pas encore parvenu, nous sommes dans l'attente d'une notification de la part d'Eco-Emballages d'ici la fin du premier semestre 2019.

Soutien des filières de repreneurs :

Il est accordé pour trois des produits triés : Aluminium, Acier et E.M.R. (Emballages Ménagers de Récupération y compris cartons issus des déchetteries), soit :

- EMR et cartons de déchetterie	AZURA+SITA	395,80 tonnes	26 512,56€ (versé en 2018) 2 248,00€ (versé en 2019)
- Acier	SITA	0 tonnes	
- Aluminium	SITA	2,88 tonnes	1 550,71 € (versé en 2018)
- Verre	OI Manufacturing	788,97 tonnes	19 640,69€ (versé en 2018) 3 689,15€ (versé en 2019)
- PET coloré + clair	SITA	88,39 tonnes	20 808,29 € (versé en 2018) 3 713,30€ (versé en 2019)
- PEHD	SITA	33,38 tonnes	6 929,96 € (versé en 2018)
- ELA	SITA	2,37 tonnes	28,44 € (versé en 2018)

Ils sont soutenus à hauteur de (par tonne) :

* **l'acier** : aucun rachat

* **l'aluminium** : celui-ci est soutenu à hauteur de :

1^{er} T aucun rachat
 2^{ème} T aucun rachat
 3^{ème} T 508,82€/t
 4^{ème} T aucun rachat

* **EMR** : celui-ci est soutenu selon un cours du carton qui varie tous les trimestres :

1^{er} T 80,00€/t (moyenne pondérée)
 2^{ème} T 80,00€/t (moyenne pondérée)
 3^{ème} T 80,00€/t (moyenne pondérée)
 4^{ème} T 80,00€/t (moyenne pondérée)

* **Carton de déchetterie** : celui-ci est soutenu selon un cours du carton qui varie tous les trimestres :

1 ^{er} T	56,70 €/t (moyenne pondérée)
2 ^{ème} T	65,00 €/t (moyenne pondérée)
3 ^{ème} T	65,00 €/t (moyenne pondérée)
4 ^{ème} T	65,00 €/t (moyenne pondérée)

3 – Fonctionnement déchèteries

Les quatre déchèteries ont fonctionné toute l'année en 2018. Les déchèteries de Belin-Beliet/Salles, Lugos et Saint-Magne ont le label « QUALI TRI * » de l'ADEME.

De nombreuses dégradations ont été commises et plusieurs plaintes déposées auprès de la Gendarmerie.

Elles étaient libres d'accès pour les habitants de la CDC du Val de l'Eyre et les habitants de Louchats et Hostens après signature d'une convention avec le SICTOM dont dépendent ces deux communes.

La population totale desservie est de 22 038 habitants.

4 Fréquentation déchèteries

Déchèterie	St-Magne		B-B Salles		Lugos		Le Barp		Total 2018	
Entrées	12 837 (17)	14 005 (18)	44 945 (17)	48 354 (18)	4 294 (17)	4 623 (18)	28 894 (17)	29 863 (18)	90 970 (17)	96 845 (18)
Variation	+9,09%		+7,58 %		+7,66 %		+3,35%		+ 6,46%	
Nb de Bennes évacuées	2017	(2018)	2017	(2018)	2017	(2018)	2017	(2018)	2017	(2018)
Fer (platin)	16	(19)	51	(62)	9	(12)	36	(39)	112	(132)
Gravats	29	(29)	81	(78)	13	(30)	51	(43)	174	(180)
Déchets verts	82	(102)	239	(284)	55	(49)	172	(207)	548	(642)
Cartons	14	(12)	48	(75)	5	(11)	24	(35)	91	(133)
Tout venant(Enc)	50	(55)	112	(143)	16	(19)	67	(70)	245	(287)
Bois	25	(34)	78	(85)	16	(11)	51	(50)	170	(180)
Piles (fût)	1	(1)	2	(4)	0	(1)	2	(4)	5	(10)
Huile vidange	1	(2)	4	(7)	2	(3)	1	(4)	8	(16)
Tonnages fournis par la Coved, Azura, Chimirec, Terralys et Veolia										
Déchets verts	657,16		1 880,37		327,80		1 373,04		4 238,37	
Cartons	21,96		86,14		11,54		50,82		170,46	
Tout venant (Enc)	353,89		898,18		132,01		443,59		1 827,67	
Ferrailles (platin)	60,84		150,22		27,12		92,26		330,44	
Gravats	199,71		532,26		102,03		313,11		1 147,11	
DMS	11,87		27,07		5,83		19,75		75,43	
Bois	192,70		424,80		72,42		270,48		960,40	

Tonnage produits déchetteries 2018

	TONNAGE 2018	Kg/habitant 2018	Kg/habtant 2017
Encombrants	1827.67	82.93	71,89
Déchets verts	4238.37	19.23	173,35
Papiers/cartons	170.46	7.73	7,76
Ferrailles	330.44	14.81	15,34
Gravats	1147.11	52.05	54,68
Bois	960.40	43.58	46,64
DMS	75.43	0.33	0,24

Le calcul des tonnages des déchetteries pour particuliers tous déchets confondus est de 8 749,88 tonnes (en 2017, 7 925,10 tonnes, augmentation de 10,41%) et au total 15 080,72 tonnes collectes OM verre et tri comprises, à cela se rajoutent les déchets de la déchetterie pour professionnels ce qui fait au total 16 910,30 tonnes (en 2017, 15 672,28 tonnes, augmentation de 7,90%).

La fréquentation des quatre déchetteries (Belin-Beliet/Salles, Le Barp, St Magne et Lugos) pour l'année 2018 est de 96 845 visites, pour une population de 22 038 habitants (comprenant Hostens + Louchats), ce qui reviendrait à dire que chaque habitant vient au moins 4,4 fois par an en déchèterie (4,39 fois) contre (4,3 fois) en 2017.

Le taux de valorisation pour chaque déchetterie est le suivant :

- Belin-Beliet/Salles : 77.50%
- Lugos : 80.55 %
- Saint-Magne : 76,38 %
- Le Barp : 82,69 %

La valorisation comprend les déchets triés et valorisés hors DIB

Les déchèteries sont animées en 2018 par onze personnes dont 4 personnes dédiées pour partie à la collecte sélective et pour autre partie à la déchèterie du Barp.

Les gardiens tiennent un état des entrées et surveillent le déversement dans les bennes. Ils assurent la propreté des lieux dans la mesure où les installations ne sont pas détériorées par les "visiteurs".

DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers) :

Depuis septembre 2007 une convention a été mise en place avec Ecologic dans toutes les déchetteries pour la récupération des DEEE, ce qui a permis de valoriser ces déchets à hauteur de 14 084,93€ l'année 2018.

Cependant, il est à noter que régulièrement ces déchets font l'objet de vols ou de dégradations

Déchetteries	Belin-Beliet/Salles	Le Barp	Saint-Magne	Lugos	TOTAL (Tonnes)
Tonnages 2018	107,11	60,45	38,10	13,84	219,45

On constate une augmentation de 3,91% entre 2017 et 2018

Soutiens Papiers :

Le soutien de Citeo perçu pour l'année 2018 se porte à 21 058,82€ au titre de l'année 2018 contre 19 633,20€ pour l'année 2017.

5 - Fréquentation déchetterie pour professionnels

La déchetterie pour professionnels a été mise en place depuis novembre 2008, des conventions pour paiement mensuel ont été mises en place pour les professionnels ainsi que des dérogations pour les particuliers ayant des véhicules d'une hauteur supérieure à 1,90 m et pour les professionnels à titre privé.

A ce jour, nous comptons 459 dérogations pour 648,49t.

Pour l'année 2018, 177 professionnels pour 854,17 tonnes (pour un montant de 64 231,65€ TTC) et les 5 communes (pour 298,39 tonnes) de notre territoire ont fréquenté cette déchetterie. A noter que cette recette couvre le coût du traitement de l'ensemble des apports de la déchetterie.

Le nombre d'apports est de 3 695 passages pour les professionnels, 2 383 passages pour les dérogations (particuliers et professionnels à titre privé) et de 728 passages pour les communes sur l'année 2018.

COÛT EVACUATION ET TRAITEMENT 2018 **Déchetterie pour professionnels à Belin-Beliet**

	Nbre enlèvement	Tonne	Coût évacuation en €	Coût traitement en €	Coût total en €	Tonne 2018
DIB	99	595,78	18 978,36	51 054,91	70 033,27	
Déchets verts	70	537,86	15 065,72	2 820,72	17 886,44	
Bois	49	227,66	5 434,20	2 865,98	8 300,18	
Ferraille	31	74,08	3 332,58	0	0	
Cartons	2	4,74	259,01	0	0	
Gravats	58	389,46	13 067,50	0	0	
TOTAL	279	1 829,58	56 137,37	56 741,61	96 219,89	1829.51

On constate une augmentation de 6,35 % entre 2017 et 2018

6 - Conclusion

Ordures Ménagères et Collecte sélective

Les tonnages collectés pour les O.M. augmentent de 3,44% en 2018 et sont en légère diminution à 229,69 kg/habitant

Les tonnages collectés pour le tri sélectif sont en augmentation par rapport à ceux de 2017, soit 48,29kg/habitant en 2018 contre 47,83kg/habitant en 2017 (0,46%).

Les moyennes de tonnages de collecte du verre sont en augmentation : 788,97T (39,56kg/habitant) en 2018 contre 682,94T (35,61 kg/habitant) en 2017 (11,09%).

Le taux de refus du tri sélectif est en augmentation soit 9,79% contre 8,70% en 2017

MOYENNE DES DEPENSES POUR LE SERVICE O.M. et DECHETERIES

Ce budget 2018 s'est clôturé en excédent (843 054,45€ fonctionnement) sans participation du budget principal tenant compte d'un excédent N-1 de 511 252,29€.

Pour les 5 communes de la CDC du Val de l'Eyre, sans tenir compte des recettes ni des excédents, les dépenses se sont élevées à **2 682 701,49 €**.

La population INSEE estimée de la CDC de 19 936 : **134,57 € TTC/habitant**.

Notons que ces dépenses prennent en compte le coût de fonctionnement de la déchetterie de St Magne accueillant les déchets de Louchats et Hostens, et que la population DGF ne comprend que les cinq communes de la CDC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE

Chiffres INSEE

CDC du Val de l'Eyre : Salles-Belin-Beliet-Lugos-St Magne- LeBarp 19 936

	Population	Foyers
SALLES	7 056	2 748
BELIN-BELIET	5 431	2 459
LUGOS	928	413
SAINT-MAGNE	973	424
LE BARP	5 548	1 965
LOUCHATS	740	300
HOSTENS	1 362	596
Soit :		
Salles+Belin-Beliet+Lugos+St Magne	19 936 habitants	8 009 foyers
Avec Hostens+Louchats	22 038 habitants	8 905 foyers

Le remboursement de la CDC Sud Gironde s'est élevé à 80 418,23€ pour les communes d'Hostens et de Louchats contre 67 379.76 € en 2017.

Quantités collectées en Ordures Ménagères et Produits triés

En 2018, il a été collecté au total **5 541,87 tonnes** de déchets entre la collecte des O.M (4 579,09 t) et la collecte sélective (962,78t).

La quantité de verre collectée en apport volontaire est de 788,97 tonnes.

TEOM 2018

Le montant de la TEOM s'élève à 2 302 272€ pour l'année 2018, soit 115,48€/habitant contre 2 211 044€ pour 2017 soit 115,30€/habitant.

Redevance spéciale

La redevance spéciale a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2007.

Pour l'année 2018 : 148 430,23 € TTC et concerne 115 conventions.

La facturation pour l'année 2017 avait permis de mobiliser 150 054,57€ et concerne 117 conventions.

Le Relais (collecte de textiles)

Depuis 2011, la CDC a signé une convention avec Le Relais de Gironde afin de collecter les textiles apportés sur les déchetteries du Barp, Belin-Beliet et de Lugos.

Données en kg

Point de Collecte	Nbre de conteneurs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Déchetterie de Lugos	1	48	109	162	67	216	62	55	170	122	165	0	74	1 281
Déchetterie du Barp	1	324	371	251	407	566	259	380	547	519	369	229	67	4 289
Déchetterie de Belin-Beliet	1	419	246	394	277	199	527	394	561	362	476	244	58	4 155
TOTAL	3	791	726	807	751	981	848	829	1278	1003	1010	473	199	9 696

En 2018, il a été collecté 9 696kg sur les trois sites contre 11 098kg en 2017. Il y a une diminution de 12,63%.

ECODDS

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la CDC a signé une convention avec l'éco organisme ECODDS (déchets diffus spécifiques).

Nous avons perçu en 2018 la somme de 4 103€ au titre de l'année 2018 contre 3 113,60€ pour l'année 2017.

ECO-MOBILIER

Depuis le 1^{er} février 2016, la CDC a signé une convention avec l'éco organisme Eco-Mobilier.

Au titre de l'année 2018, nous avons perçu un acompte de 14 912,81€, le solde de 12 471,54€ a été versé en 2018 contre 26 319,80€ pour l'année 2017.